

Luxembourg, le 23 octobre 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de l'Intérieur:

« La formation systématique des citoyens aux premiers secours par des cours de base en matière de secourisme a une importance que l'on ne saurait exagérer.

Or, il est venu à notre attention que dans certaines communes le taux d'inscription à ces cours aurait tendance à régresser. Sachant que nombreux sont les bénévoles qui après avoir fréquenté un cours de premiers secours s'engagent auprès des services de secours du Luxembourg, cette situation serait regrettable.

Il nous est également revenu que pour des raisons de simplification administrative et de la protection de l'environnement, la distribution d'invitations toutes-boîtes a été abolie dans certaines communes.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Intérieur :

- *Combien de cours de base en matière de secourisme ont été organisés pendant les dernières 5 années ?*
- *Combien de personnes ont assisté à ces cours ?*
- *Quel a été le taux de réussite de ces cours ?*
- *Combien de cours de rappel ont été organisés pendant les dernières 5 années ?*
- *Est-ce que le nombre d'instructeurs disposés à tenir ces cours est-il suffisant ?*
- *Est-ce que Monsieur le Ministre est disposé à promouvoir davantage ces cours ? Dans l'affirmative, par quels moyens compte-t-il augmenter le taux d'inscription ?*
- *Monsieur le Ministre estime-t-il que la décision de ne plus sensibiliser les gens à ces cours par des invitations distribuées*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

*à tous les ménages a un impact sur le nombre de participants ?
Est-ce que cette décision relève d'une instruction ministérielle
ou est-ce que les communes décident elles-mêmes de la façon
de promouvoir les cours de premiers secours ?»*

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre
très haute considération.



Max HAHN
Député



Claude LAMBERTY
Député